

CONCOURS EXTERNE COMMUN POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DEUXIEME GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE C

(adjoints administratifs principaux de deuxième classe)

Épreuve n° 1 : épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Durée : 1h 30

Coefficient : 3

Matériel :

L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de brouillon fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc.)

IMPORTANT

Assurez-vous que cet exemplaire de **3 pages** est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.

Si un candidat repère ce qui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit l'épreuve en conséquence.

Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mises à disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

Les perspectives pleines de promesses de l'intelligence artificielle (IA) pour l'apprentissage inclusif

Dans le cadre de l'éducation inclusive et de la prise en compte des situations de handicap, l'IA peut contribuer à rendre les environnements d'apprentissage plus accessibles en venant au soutien des apprenants ayant des besoins spécifiques.

Des technologies utilisant l'IA peuvent par exemple être mobilisées pour aider les individus souffrant de déficiences auditives ou visuelles. Peuvent notamment être employés des outils d'assistance adaptés, comme l'activation de sous-titres ou les traducteurs automatiques en langue des signes, pour les apprenants sourds et malentendants, ou encore les lecteurs d'écran, la description audio-générée et la conversion de texte en paroles, pour les apprenants malvoyants. Ces outils pourraient leur permettre de poser des questions et de communiquer comme les autres apprenants.

Le recours à l'IA pour la détection précoce et l'accompagnement des élèves souffrant de troubles ou de difficultés d'apprentissage est également prometteur. En effet, l'analyse de certaines données comme des vidéos de réalisation d'activités d'apprentissage ou des données neurophysiologiques (rythme cardiaque, dilatation pupillaire) peut aider à identifier des apprenants souffrant de divers troubles et permettre une individualisation de leur parcours d'apprentissage.

Dans le domaine particulier de la prise en charge des troubles du développement, des applications ont été développées afin d'aider les enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) à communiquer plus aisément et à favoriser leur concentration. Ces technologies peuvent traduire la parole en texte et fournir des images ou des pictogrammes visant à faciliter l'expression des émotions et l'intégration sociale.

S'agissant plus directement de l'apprentissage, des systèmes de formation intelligents ont permis à des enfants souffrant de TSA avec ou sans déficience cognitive d'améliorer leurs compétences de calcul dans les échanges monétaires [...].

Ces résultats montrent que pour ces élèves qui requièrent un accompagnement éducatif personnalisé, certaines IA éducatives seraient un soutien utile pour les enseignants spécialisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) par exemple.

Source : Extrait du rapport thématique « L'IA et l'avenir du service public » n°101 (2024-2025) : Rapport thématique#3 « IA et Education » – Sénat/Délégation à la prospective – Rapporteurs : Christian Bruyen, sénateur de la Marne, et Bernard Fialaire, sénateur du Rhône.

Questions :

1. Résumer le texte en 70 mots environ (60 mots minimum, 80 mots maximum).
Indiquer le nombre de mots à la fin de la production.

L'intelligence artificielle (IA) jouerait un rôle clé dans l'éducation inclusive en rendant l'apprentissage plus accessible pour les apprenants à besoins particuliers. Des outils spécifiques permettraient ainsi d'aider les personnes atteintes de déficiences auditives ou visuelles. L'IA serait également utile pour la détection précoce des troubles d'apprentissage et le soutien des enfants atteints d'autisme en améliorant leurs capacités cognitives par exemple.

L'IA serait enfin, un facilitateur pour les enseignants spécialisés.
(77 mots)

2. Que signifient les trois sigles mentionnés dans le texte ?

IA : intelligence artificielle

TSA : troubles du spectre autistique

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

3. Citer quatre intérêts éducatifs obtenus par l'utilisation de l'IA.

Les intérêts de l'utilisation de l'IA éducative qui peuvent être cités :

- **soutenir les apprenants** ayant des besoins spécifiques
- **permettre la détection précoce** des troubles de l'apprentissage
- **identifier les apprenants** souffrant de divers troubles
- **individualiser les parcours** d'apprentissage
- **soutenir les enseignants**, notamment les enseignants spécialisés
- **améliorer les compétences de calcul**
- **faciliter l'expression des émotions**
- **communiquer plus aisément**
- **favoriser la concentration**

4. Identifier les quatre différents types d'apprenants ayant des besoins spécifiques mentionnés dans le texte.

Le texte mentionne 4 types d'apprenants ayant des besoins spécifiques :

- les **individus souffrant de déficiences auditives**
- les **individus souffrant de déficiences visuelles**
- les **élèves souffrant de troubles ou de difficultés d'apprentissage**
- les **enfants atteints de troubles autistiques**

5. Quels sont les outils pouvant aider les personnes atteintes de déficiences auditives ?

Les personnes souffrant de déficiences auditives peuvent bénéficier d'outils d'assistance adaptés tels que :

- **l'activation de sous-titres**
- **traducteurs automatiques en langue des signes**

6. Comment l'IA favorise-t-elle l'intégration sociale des enfants atteints de TSA ?

L'usage de l'IA leur permet de :

- **communiquer plus aisément**
- **favoriser leur concentration** dans le cadre des troubles du développement
- **faciliter l'expression des émotions**